

doptera l'Inde, elle ne s'était pas encore précisée à la fin de la Conférence. M. Eklund, dans son discours inaugural, s'est montré tout à fait conscient de l'opposition que sa nomination avait soulevée, ainsi que du poids des responsabilités qu'il assumait. Il s'est dit sincèrement désireux de travailler à servir les buts de l'Agence et confiant que tous les membres collaboreront entre eux et avec lui à l'exécution des fonctions de l'organisation.

Autres questions

Tous les autres travaux de la Conférence sont restés subordonnés à la question du remplacement du directeur général. A part les attaques habituelles du bloc soviétique contre l'Occident, il ne s'est guère manifesté d'animosité au cours des débats. Comme on l'a mentionné plus haut, la Conférence a concentré tellement d'attention et d'efforts sur la question du directeur général que même la question de la représentation de la Chine et d'autres tout aussi passionnément débattues les années précédentes ont été rapidement expédiées. La question des inspections dans le cadre du système de sauvegardes, que l'URSS et aussi l'Inde devaient poser au cours de la Conférence, n'a pas été soulevée. Le bloc soviétique n'a pas donné suite non plus à son projet annoncé de redemander un statut consultatif pour la Fédération syndicale mondiale que dominent les communistes. Les questions du désarmement et la cessation des essais nucléaires, qu'on s'attendait à voir accaparer une forte partie du temps de la Conférence, n'ont pas non plus été évoquées, si ce n'est par quelques allusions.

Comme aux sessions précédentes, la Conférence générale a consacré beaucoup d'attention aux questions relatives aux nouveaux États indépendants d'Afrique. Elle a approuvé à l'unanimité l'admission de la République du Congo de Léopoldville, qui deviendra le dixième membre africain de l'Agence dès qu'elle aura déposé son instrument d'acceptation auprès du Gouvernement des États-Unis, dépositaire du Statut de l'Agence.

Tenant compte du nombre croissant des États membres africains, la Conférence a adopté à l'unanimité une modification de l'article VI du Statut qui porte de 10 à 12 le nombre des sièges électifs du Conseil des gouverneurs et réserve les deux nouveaux sièges à la région géographique comprenant l'Afrique et le Moyen-Orient. Cette modification entrera en vigueur dès qu'elle aura été ratifiée par les gouvernements des deux tiers des États membres de l'Agence. La plupart des représentants des pays en voie de développement ont accueilli avec plaisir cette décision de la Conférence, mais ils ne se sont pas montrés satisfaits de ce qu'ils ont obtenu jusqu'à présent de l'Agence, tant à cet égard que sous le chapitre de l'aide. Ils ont donné à entendre qu'ils continueraient de réclamer un rôle plus large et une plus grande influence au sein de l'Agence.

La révision du Statut remise à plus tard

Ce projet de modification de l'article VI du Statut a quelque peu apaisé les États membres qui demandaient qu'une révision générale du Statut se fasse à la se-